

Exigeons une carte des lycées en Éducation prioritaire

Octobre 2016

Après deux années de tergiversations, la ministre a finalement annoncé que l'Éducation prioritaire s'arrêterait à la fin de la scolarité obligatoire, en excluant ainsi, définitivement, les lycées.

Pour la CGT Éduc'action, c'est inacceptable.

L'Éducation prioritaire ne saurait s'arrêter à la fin du collège, comme si le passage en seconde mettait fin aux inégalités sociales et territoriales.

Bon nombre de lycées, en particulier les LP, ont un taux de catégories socio-professionnelles défavorisées qui n'a rien à "envier" à certains collèges.

Confronté à un début de mobilisation dans l'académie de Versailles -plusieurs dizaines d'établissements en grève et 300 manifestant-es devant le ministère le 29 septembre-, le ministère daigne accorder aux personnels l'intégralité de l'indemnité ZEP en 2018-2019, au lieu d'un versement prévu aux 2/3. Mais les collègues ne toucheront plus qu'un tiers de l'indemnité l'année suivante puis, plus rien.

Écarter les lycées de l'Éducation prioritaire, c'est dégrader encore un peu plus les conditions d'études des élèves et de travail des personnels dans des établissements pourtant difficiles :

→ Contrairement aux promesses de maintien des moyens des établissements concernés, la hausse des effectifs par classe est inéluctable. Les 60 000 postes sont un artifice comptable et ne permettent pas d'amortir la hausse démographique en lycée.

→ La fin programmée des bonifications de barème pour les lycées non classés "violence" dès le mouvement 2018 et celle de l'indemnité nie l'investissement des collègues et empêcheront la stabilité des équipes nécessaire au travail dans les établissements difficiles.



La CGT Éduc'action exige qu'une concertation soit rapidement mise en place par le ministère pour définir des critères clairs et objectifs afin d'établir une liste élargie des lycées devant relever de l'Éducation prioritaire sans aucune sortie des établissements qui y figuraient auparavant.



Elle soutient la grève des établissements de l'académie de Versailles du **11 octobre** et a déposé un préavis national pour cette date.



Elle appelle les personnels des lycées relevant, ou devant relever de l'Éducation prioritaire, à se réunir afin de débattre des modalités d'actions locales dont la grève.

Elle s'engage à tout mettre en œuvre pour faire émerger une mobilisation nationale sur le sujet.

Il est nécessaire, pour la CGT Éduc'action, de revenir sur la réforme de l'Éducation prioritaire de 2014.

Cette dernière, faite à budget constant, ne donne pas les moyens nécessaires à la réussite des élèves et nie la nécessité d'une réduction forte des effectifs par classe.

De plus, le ministère a refusé de rendre publics les critères qui ont permis d'établir la carte des REP et REP+, rendant illégitime la sortie d'établissements et écoles de tout dispositif et le refus d'intégration d'autres.

Enfin, les conditions de mise en œuvre de la pondération en REP+, sans cadrage national, induisent souvent pour les enseignant-es une augmentation de la charge de travail.

La CGT Éduc'action revendique des mesures d'urgence pour l'Éducation prioritaire :

- Établir une carte de l'Éducation prioritaire par l'utilisation de critères objectifs. En conséquence, l'indice social utilisé par le ministère doit être rendu public et débattu pour qu'il tienne compte des spécificités rurales et urbaines.
- Mettre fin à l'autonomie des établissements.
- Transformer les pondérations REP+ en heures de décharges sans contrepartie, afin de reconnaître la difficulté d'y enseigner
- Mettre fin à l'École du socle et permettre l'innovation pédagogique dans le cadre de l'autonomie des équipes.
- Diminuer significativement les effectifs dans les classes : dans le 1^{er} et le 2nd degré, avec 15 élèves par classe maximum.
- Renforcer les équipes de vie scolaire, de santé et de service social, de personnels administratifs et d'agent-es
- Assurer la concertation des équipes en intégrant au temps de service des personnels dans tous les établissements.
- Rétablir une carte scolaire permettant la mixité sociale.
- Remettre en cause les réformes du Bac pro en 3 ans et du lycée général et technologique. Mettre fin au développement de l'apprentissage.
- Maintenir des équipes stables avec des personnels titulaires en nombre suffisant. Cela passe par la titularisation immédiate et sans conditions de concours et de nationalité de tous les personnels précaires et une revalorisation salariale pour tous et toutes.
- Restaurer une véritable formation initiale par un recrutement niveau licence et deux années de stage, et développer la formation continue de tous les personnels.



Tract
Lycées en Éducation Prioritaire
Oct. 2016

Pour rejoindre la CGT Éduc'action...

Nom : Prénom :

Téléphone : Mél :

Adresse :

Métier : Lieu d'exercice :

Je renvoie ce coupon à : CGT Éduc'action - 263, rue de Paris, case 549 - 93515 Montreuil cedex - unsen@ferc.cgt.fr